

VOUS AVEZ DES DROITS !

- 1) **Aide à l'Installation des Personnels (AIP)**
- 2) **AIP-CIV**
- 3) **La prestation d'aide à la garde des enfants (CESU - garde d'enfant 0/6 ans)**
- 4) **Une participation au financement des vacances (Chèques Vacances)**
- 5) **La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) - une par région**
- 6) **L'Aide au maintien à domicile**

- 1) Aide à l'Installation des Personnels (AIP)

Cette aide financière générique non remboursable, soumise à des conditions de ressources, est destinée à accompagner l'accès au logement locatif en prenant en charge une partie des dépenses rencontrées lors de l'installation.

Pour plus d'infos :

www.aip-fonctionpublique.fr

- 2) AIP-CIV (Aide à l'installation et à l'équipement des personnels dans le cadre du Comité Interministériel des Villes)

Cette aide est destinée à couvrir une partie des frais d'installation des agents dans un établissement difficile justifiant d'un changement de résidence.

- 3) La prestation d'aide à la garde des enfants (CESU - garde d'enfant 0/6 ans)

C'est une aide financière pour la garde des enfants de moins de 6 ans, versée aux agents de l'État sous forme de Chèques Emploi Service Universels entièrement préfinancés.

Pour plus d'infos :

www.cesu-fonctionpublique.fr

- 4) Une participation au financement des vacances (Chèques Vacances)

Aide aux loisirs et aux vacances sous forme de chèques-vacances, basée sur une épargne de l'agent prélevée mensuellement par le prestataire et abondée d'une participation de l'État.

Pour plus d'infos :

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

- 5) **La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)** - une par région
Les SRIAS s'adressent spécifiquement aux agents de l'État actifs ou retraités en complément de ce que leur offre déjà leur propre administration. Elles sont compétentes pour traiter de l'ensemble des actions collectives (politique d'accès au logement, restauration, action en faveur des enfants, action en faveur des retraités, actions culturelles, sportives et de loisirs...)

- 6) **L'Aide au maintien à domicile**

Favoriser le maintien à domicile des fonctionnaires retraités de l'État et prévenir leur perte d'autonomie.

Pour plus d'infos :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/amd>